

INFORMATION FFM

Modalités de remboursement :

- des engagements
- licences "une manifestation"
- pass circuit.



S'agissant du remboursement des engagements des pilotes pour des épreuves de Championnats de France, de Championnats de Ligues, de roulages ou d'entraînements qui font l'objet d'une annulation liée à la situation sanitaire Covid-19, la Fédération a mis en place les procédures suivantes :

Concernant les engagements aux épreuves :

- Pour les engagements sur les épreuves de Championnats de France, le remboursement sera effectué par virement bancaire prochainement sans frais
- Pour les engagements sur les épreuves de Championnats de Ligue, les pilotes doivent se rapprocher de la Ligue concernée
- Pour les engagements sur les épreuves hors Championnats de France ou hors Championnats de Ligue, les pilotes doivent se rapprocher du Moto-Club organisateur

Concernant les licences « une manifestation » :

- Pour les licences « une manifestation » souscrites pour des épreuves annulées, celles-ci seront remboursées par virement bancaire prochainement

Concernant les Pass circuit :

- Pour les pass circuits souscrits pour des roulages ou des entraînements annulés, le remboursement sera effectué par virement bancaire prochainement

La Fédération Française de Motocyclisme